



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018
PROCES VERBAL

(Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le procès verbal a pour objet d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du conseil municipal. Il est rédigé par le secrétaire de séance, nommé par le conseil.

L'an deux mil dix huit le cinq avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANCOINS, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre **GUIBLIN**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Pierre **GUIBLIN**, Louis **DUMAREST**, Isabelle **DESSEIGNE**, Martine **GODILLON**, Paul **BERNARD**, Laurent **ROUGELIN**, Claude **GEFFARD**, Sodia **PHILIPPEAU**, Renée **ZINESI**, Michel **ROUSSELET**, Nicolas **BARDON**, Carole **BENARD**, Gérard **JAMET**, Yves **DAGOURET**, Audrey **GRIOT**, Philippe **MONNET** et Martine **VILLATTE**

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS : Madame Martine **DRAGAN** a donné pouvoir à Madame Martine **GODILLON**, Madame Sylvie **BINARD** a donné pouvoir à Madame Isabelle **DESSEIGNE**, Monsieur Guillaume **COUROUX** a donné pouvoir à Monsieur Louis **DUMAREST**, Monsieur Ginetto **ANZIL** a donné pouvoir à Monsieur Pierre **GUIBLIN** et Madame Christiane **PARIAS** a donné pouvoir à Monsieur Philippe **MONNET**.

ABSENT: Madame Corinne **GUILLOT**.

Secrétaire de séance : Madame Carole **BENARD**.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

PRESENTS A LA SEANCE : 17

DATE DE LA CONVOCATION : 29 MARS 2018

DATED'AFFICHAGE : 29 MARS 2018

1) Approbation du compte rendu de la séance du 15 février 2018 (document joint annexe 1)

Monsieur Louis **DUMAREST** signale page 4 (point abordé : Cession du Haras de Buy), l'absence de la mention suivante : « Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (19 POUR dont 2 POUVOIRS, 1 ABSTENTION) »

Adopté à l'unanimité des présents à l'exception de Madame Martine **VILLATTE** qui s'abstient car elle n'a pas pu être présente au conseil du 15 février 2018.

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

2) Décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal

Décision du Maire n°03/2018 du 13 février 2018 portant sur la signature d'une mission de maîtrise d'œuvre et d'une mission de géomètre concernant l'aménagement d'un espace public aux abords du futur centre artistique Jean Baffier.

Les montants de ces missions sont les suivants :

-22 812.24 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre signée avec Monsieur CHEMIERE Rodolphe, architecte DPLG.

-1 250.00 € HT pour la mission de relevés topographiques signée avec la société SAS NEUILLY.

Décision du Maire n°04/2018 du 23 février 2018 portant sur la signature d'une convention pour l'utilisation du stand de tir de Bourges par les agents assermentés et détenteur du port d'arme de police municipale avec la Direction Départementale de Sécurité Publique du Cher. Le montant de la participation financière est fixé sur la base d'un forfait annuel de 100€ majoré de 27 % correspondant aux frais d'entretien du stand de tir soit 127€ par an.

Madame Audrey GRIOT est arrivée pendant la lecture de la décision du Maire n°04/2018.

Décision du Maire n°05/2018 du 28 février 2018 fixant à 2€ le tarif des nouvelles activités périscolaires à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour les périodes suivantes :

- Période 3 : de la rentrée des vacances de Noël aux vacances d'Hiver
- Période 4 : de la rentrée des vacances d'Hiver aux vacances de printemps
- Période 5 : de la rentrée des vacances de printemps aux vacances d'été.

3) Modification du règlement intérieur de la Douma (annexe 2)

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement intérieur de la salle de La Douma. En effet, de nouveaux équipements ont été installés et il convient de réglementer leurs utilisations.

Monsieur le Maire propose de modifier les articles 6, 11 comme ci-dessous, de supprimer la dernière phrase du règlement ainsi que les frais de chauffage (20€) et de modifier les tarifs appliqués aux manifestations à but non lucratif à 70€ au lieu de 50 € actuellement.

« Article 6 :

Les utilisateurs devront, à l'issue de chaque manifestation :

- **remettre en place et nettoyer le mobilier et le matériel utilisés,**
- **effectuer le balayage de l'ensemble de la Salle socioculturelle La Douma**
- **nettoyer et laver les sanitaires et l'office. »**

« Article 11 :

- La Commune peut dénoncer son engagement si elle constate que les locaux sont utilisés à des fins non conformes à celles annoncées par l'organisateur.

Il est formellement interdit de cuisiner dans les locaux ».

Tarifs de participation aux frais de fonctionnement de la

Salle socioculturelle LA DOUMA

* **Manifestations à but non lucratif** **70 €**

* **CC3P** **70 €**

* **Réunions politiques (à l'exception des scrutins) :**

-la première utilisation est gratuite en dehors des périodes

électorales, au-delà s'applique le tarif de : **50 €**

-les deux premières utilisations sont gratuites en période

électorale, au-delà s'applique le tarif de : **50 €**

* Manifestations à but lucratif	100 €
* Chauffage	20 € par jour
* Nuitée du gîte d'étape	<u>17 €</u> par personne
* Loyer annuel pour 1 H d'occupation hebdomadaire pendant 52 semaines	1 800 €

~~Utilisation de la salle de la Douma gratuite pour toutes les associations de Saneoins dont le siège social se situe sur la Commune de Saneoins (et non en Mairie). (Cette dernière phrase est à supprimer car elle fait « doublon » avec l'article 1 qui pose le principe de la gratuité de la salle aux associations dont le siège social se situe sur la commune).~~

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
-approuve les modifications du règlement intérieur de la Douma comme proposé ci-dessus
-dit que la modification tarifaire s'appliquera à compter du 15 avril 2018.

*Madame Martine VILLATTE demande s'il est possible de réchauffer.
Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Si l'interdiction porte sur le fait de cuisiner dans la salle, il est néanmoins possible de réchauffer les aliments. C'est d'ailleurs ce qu'effectue l'association Kangoureve les vendredis.*

*Madame Martine VILLATTE souhaite savoir si la permanence du CD 18 est concernée par une tarification.
Monsieur le Maire répond que la salle est gratuite pendant les permanences du CD 18 comme toutes les autres permanences politiques à l'exception des réunions politiques comme le prévoit la tarification ci-dessus.*

AFFAIRES FINANCIERES

4) Comptes de gestion : ville, assainissement, chaufferie bois et logements sociaux

COMPTE DE GESTION 2017: Budget VILLE

Le compte de gestion 2017 du budget ville proposé par le comptable s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement	
<u>Recettes</u>	3 284 427.14 €
<u>Dépenses</u>	2 867 434.42 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2016</u>	546 163.44 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2017</u>	963 156.16 €
Section d'Investissement	
<u>Recettes</u>	825 322.55 €
<u>Dépenses</u>	1 019 072.43 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2016</u>	-124 382.74 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2017</u>	- 318 132.62 €

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve le compte de gestion 2017 Budget Ville comme proposé ci-dessus.

Compte de Gestion 2017 : Budget Annexe LOGEMENTS SOCIAUX

Le compte de gestion 2017 du budget annexe logements sociaux proposé par le comptable s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement	
<u>Recettes</u>	19 250.00 €
<u>Dépenses</u>	3 811.86 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2016</u>	55.15 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2017</u>	15 493.29 €
Section d'Investissement	
<u>Recettes</u>	14 930.53 €
<u>Dépenses</u>	15 398.88 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2016</u>	-14 930.53 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2017</u>	-15 398.88 €

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve le compte de gestion 2017 Budget Logements Sociaux comme proposé ci-dessus.

Compte de Gestion 2017 : Budget Annexe Chaufferie Bois

Le compte de gestion 2017 du budget annexe Chaufferie Bois proposé par le comptable s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement	
<u>Recettes</u>	234 992.91 €
<u>Dépenses</u>	122 555.73 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2016</u>	-62 997.20 €
<u>Résultat clôture de l'exercice 2017</u>	49 439.98 €
Section d'Investissement	
<u>Recettes</u>	59 593.71 €
<u>Dépenses</u>	60 568.45 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2016</u>	-8 829.07 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2017</u>	-9 803.81 €

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve le compte de gestion 2017 Budget Chaufferie Bois comme proposé ci-dessus.

Compte de Gestion 2017 : Budget ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion 2017 du service assainissement proposé par le comptable s'établit comme suit :

Section d'Exploitation

Recettes	75 771.89 €
Dépenses	90 336.91 €
Solde d'exécution de l'exercice 2016	2 656.62 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2017</u>	-11 908.40 €

Section d'Investissement

Recettes	82 465.10 €
Dépenses	59 419.44 €
Solde d'exécution de l'exercice 2016	248 995.03 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 **272 040.69€**

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve le compte de gestion 2017 Budget Assainissement comme proposé ci-dessus.

5) Comptes administratifs

COMPTE ADMINISTRATIF 2017: Budget VILLE (Annexe 3)

Conformément à la réglementation, l'article L.2121-24 du CGCT, Monsieur le Maire est sorti à ce point inscrit à l'ordre du jour et Monsieur Louis DUMAREST 1^{er} adjoint a présenté les comptes administratifs.

Section de Fonctionnement

Recettes	3 284 427.14 €
Dépenses	2 867 434.42 €
Solde d'exécution de l'exercice 2016	546 163.44 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2017</u>	963 156.16 €

Section d'Investissement

Recettes	825 322.55 €
Dépenses	1 019 072.43 €
Solde d'exécution de l'exercice 2016	-124 382.74 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 - **318 132.62 €**

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (17 POUR dont 3 pouvoirs et 3 ABSENCES dont 1 pouvoir) approuve le compte administratif 2017 Budget Ville comme proposé ci-dessus.

Monsieur Philippe MONNET souhaite connaître la nature des dépenses imputées au compte 61 132 – locations immobilières.

Monsieur Louis DUMAREST répond qu'il s'agit du reliquat relatif à la location de l'Espace 3 S par la commune. Le bail a été résilié en juin.

Monsieur Philippe MONNET souhaite savoir pourquoi les crédits inscrits au compte 6262 – frais de télécommunication sont dépassés par rapport aux prévisions.

Monsieur Louis DUMAREST répond qu'il s'agit d'un nouveau contrat pour les téléphones portables ; l'offre était supérieure aux prévisions.

Compte Administratif 2017 : Budget Annexe LOGEMENTS SOCIAUX (Annexe 4)

Section de Fonctionnement

<u>Recettes</u>	19 250.00 €
<u>Dépenses</u>	3 811.86 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2016</u>	55.15 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 **15 493.29 €**

Section d'Investissement

<u>Recettes</u>	14 930.53 €
<u>Dépenses</u>	15 398.88 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2016</u>	-14 930.53 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 **-15 398.88 €**

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (17 POUR dont 3 pouvoirs et 3 ABSECTIONS dont 1 pouvoir) approuve le compte administratif 2017 Budget Annexe Logements Sociaux comme proposé ci-dessus.

Compte Administratif 2017 : Budget Annexe CHAUFFERIE BOIS (Annexe 5)

Section de Fonctionnement

<u>Recettes</u>	234 992.91 €
<u>Dépenses</u>	122 555.73 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2016</u>	-62 997.20 €

Résultat clôture de l'exercice 2017 **49 439.98 €**

Section d'Investissement

<u>Recettes</u>	59 593.71 €
<u>Dépenses</u>	60 568.45 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2016</u>	-8 829.07 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 **-9 803.81 €**

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (17 POUR dont 3 pouvoirs et 3 ABSECTIONS dont 1 pouvoir) approuve le compte administratif 2017 Budget Annexe Chaufferie Bois comme proposé ci-dessus.

Compte Administratif 2017 : Budget ASSAINISSEMENT (Annexe 6)

Section d'Exploitation

<u>Recettes</u>	75 771.89 €
<u>Dépenses</u>	90 336.91 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2016</u>	2 656.62 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 **-11 908.40 €**

Section d'Investissement

Recettes	82 465.10 €
Dépenses	59 419.44 €
Solde d'exécution de l'exercice 2016	248 995.03 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 **272 040.69€**

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (17 POUR dont 3 pouvoirs et 3 ABSECTIONS dont 1 pouvoir) approuve le compte administratif 2017 Budget Annexe Assainissement comme proposé ci-dessus.

6) Affectation des résultats

Budget VILLE (Annexe 3 bis)

Le compte administratif 2017 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	+ 963 156.16 €
Investissement	- 318 132.62 €

Les restes à réaliser au 31/12/17 en dépenses : 366 902.01 €

Les restes à réaliser au 31/12/17 en recettes : 415 402.75 €

Suite à une erreur de saisie dans la maquette budgétaire en 2017, le report au 002 est de 546 193.44 € au lieu de 546 193.46 € comme cela était prévu dans la délibération d'origine. Par conséquent, cette erreur sera corrigée au BP 2018. La correction de 0.02 centimes d'Euro est reportée au 002 du BP 2018 à savoir 693 524.30 € au lieu de 693 524.28 €.

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 POUR dont 4 pouvoirs et 3 ABSECTIONS dont 1 pouvoir) reporte le solde d'exécution de la section d'investissement comme suit :

318 132.62 € en dépenses d'investissement au compte 001 (déficit reporté)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 POUR dont 4 pouvoirs et 3 ABSECTIONS dont 1 pouvoir) affecte l'excédent de fonctionnement comme suit :

269 631.88 € en recettes d'investissement au compte 1068 (affectation du résultat)

693 524.30 € en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent reporté)

Budget annexe LOGEMENTS SOCIAUX (Annexe 4 bis)

Le compte administratif 2017 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	+ 15 493.29 €
Investissement	- 15 398.88 €

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 POUR dont 4 pouvoirs et 3 ABSECTIONS dont 1 pouvoir) reporte le solde d'exécution de la section d'investissement comme suit :

15 398.88 € en dépenses d'investissement au compte 001 (déficit reporté)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 POUR dont 4 pouvoirs et 3 ABSECTIONS dont 1 pouvoir) affecte l'excédent de fonctionnement comme suit :

15 398.88 € en recettes d'investissement au compte 1068 (affectation du résultat)

94.41 € en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent reporté)

Budget annexe CHAUFFERIE BOIS (Annexe 5 bis)

Le compte administratif 2017 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	+ 49 439.98 €
Investissement	- 9 803.81 €

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 POUR dont 4 pouvoirs et 3 ABSECTIONS dont 1 pouvoir) reporte le solde d'exécution de la section d'investissement comme suit :

9 803.81 € en dépenses d'investissement au compte 001 (déficit reporté)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 POUR dont 4 pouvoirs et 3 ABSECTIONS dont 1 pouvoir) affecte l'excédent de fonctionnement comme suit :

9 803.81 € en recettes d'investissement au compte 1068 (affectation du résultat)

39 636.17 € en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent reporté)

Budget annexe ASSAINISSEMENT (Annexe 6 bis)

Le compte administratif 2017 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	- 11 908.40 €
Investissement	+ 272 040.69 €

Les restes à réaliser au 31/12/17 en dépenses : 102 077.13 €

Les restes à réaliser au 31/12/17 en recettes : 145 500.00 €

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 POUR dont 4 pouvoirs et 3 ABSECTIONS dont 1 pouvoir) reporte le solde d'exécution de la section d'investissement comme suit :

272 040.69 € en recettes d'investissement au compte 001 (excédent reporté)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 POUR dont 4 pouvoirs et 3 ABSECTIONS dont 1 pouvoir) affecte le déficit de fonctionnement comme suit :

- 11 908.40 € en dépenses de fonctionnement au compte 002 (déficit reporté)

7) Taux des impositions directes 2018

	2017	2018
		<i>(maintien des taux)</i>
7311 - Contributions Directes	1 366 328	1 351 723
IFER	11 340	7 000
CVAE	67 016	65 000
TASCOM	55 300	55 000
Pdt Add° FNB	1 711	1 782
	1 501 695	1 480 505
74 - Allocations compensatrices	95 633	90 000
Ecrêtement (Prvt FNGIR)	-103 914	-103 914
	1 493 414	1 466 591
Produit en moins/2017		26 823

TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales, **IFER** : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau,

CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, **FNGIR** : Fonds national de garantie individuelle des ressources

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 POUR dont 4 pouvoirs et 3 ABSECTIONS dont 1 pouvoir) fixe les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit sachant que les taux sont identiques depuis 2012:

• <i>Taxe d'habitation</i>	<i>23.64 %</i>	<i>rappel 2017</i>	<i>23.64%</i>
• <i>Taxe foncière bâti</i>	<i>18.72 %</i>	<i>rappel 2017</i>	<i>18.72%</i>
• <i>Taxe foncière non bâti</i>	<i>39.67 %</i>	<i>rappel 2017</i>	<i>39.67%</i>
• <i>Cotisation foncière des entreprises</i>	<i>18.61 %</i>	<i>rappel 2017</i>	<i>18.61%</i>

Monsieur Gérard JAMET demande la raison de la baisse de l'IFER.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une recette prévisionnelle qui est liée aux télécommunications.

8) Budgets Primitifs 2018 : Ville, annexe Logements Sociaux, annexe Chaufferie Bois, Assainissement (projets joints)

BUDGETS PRIMITIFS 2018

Considérant que les budgets sont votés par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, je vous propose de procéder au vote des différents budgets selon les tableaux récapitulatifs suivants.

Vous retrouvez le détail des divers articles des sections de fonctionnement dans les projets joints et des opérations d'investissement dans les rapports joints.

BUDGET VILLE (Annexe 7)

La Section de fonctionnement du Budget Ville s'équilibre à la somme de 3 835 357.30 €

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 POUR dont 4 pouvoirs et 3 ABSECTIONS dont 1 pouvoir) adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2018 « budget Ville » telle que présentée ci-dessous

CHAP	BP 2018	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général (carburants, combustibles, fournitures, maintenance, eau, électricité, voirie, entretien bâtiments, matériel)	815 890.58€	
012	Charges de personnel (rémunérations, charges et assurances)	1 398 146.00€	
014	Atténuations de produits	120 914.00€	
022	Dépenses imprévues	20 000.00€	
023	Virement à la section d'investissement	742 248.08€	
042	Amortissements	199 061.00€	
65	Charges de gestion courante (indemnités des élus, contingents, participations syndicats intercommunaux, subventions aux associations)	330 049.00€	
66	Charges financières	42 248.64€	
67	Charges exceptionnelles	158 800.00€	
68	Provisions	8 000.00€	
002	Reprise du résultat 2017 Ville		693 524.30 €

013	Atténuations de charges (remboursement charges de personnel en maladie par assurances)		68 680.00
042	Opérations d'ordre - Transferts entre sections		125 518.00€
70	Produits des domaines (occupation du domaine public, concessions cimetière colombarium, cantine et garderie)		90 200.00€
73	Impôts et taxes		1 564 672.00€
74	Dotations, subventions et participations (Dotation globale de fonctionnement, compensations des exonérations diverses)		1 100 522.00€
75	Produits de gestion courantes (revenus des immeubles, des Grivelles, redevance des concessionnaires)		122 240.00€
76	Produits financiers		1.00€
77	Produits exceptionnels		0.00€
78	Reprises sur provisions		70 000.00€
	Total	3 835 357.30€	3 835 357.30€

Monsieur Philippe MONNET souhaite savoir pourquoi au chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés, il n'y a plus de crédits au compte 64162 et que le compte 64168 est abondé fortement.

Monsieur le Maire explique qu'avec la fin des contrats d'avenirs, les contrats d'avenir et les CUI CAE (contrat unique d'insertion et contrat d'accompagnement dans l'emploi) sont imputés au compte 64168 – autres emplois d'insertions.

Monsieur Philippe MONNET souhaite connaître la différence entre les contrats d'avenir et les CUI CAE.

Monsieur le Maire répond que les différences sont liées à l'âge des agents éligibles (25 ans maximum pour le contrat d'avenir) et à l'obligation de formation pour les contrats d'avenirs.

Monsieur Philippe MONNET souhaite connaître la nature des dépenses aux comptes 64131 « rémunérations », 6531 « indemnités » et 64138 « autres indemnités ».

Monsieur le Maire répond que le compte 64131 correspond aux traitements des contractuels alors que le compte 64111 « rémunération principale » correspond aux traitements des titulaires. Le compte 6531 correspond aux indemnités des élus et le compte 64138 couvre des dépenses complémentaires MNT, IRCANTEC et URSSAF.

La Section d'investissement du Budget Ville s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 909 144.63€

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 POUR dont 4 pouvoirs et 3 ABSECTIONS dont 1 pouvoir) adopte la section d'investissement du budget primitif 2018 « budget Ville » telle que présentée ci-dessous :

OP	Art	Désignation des opérations	DEPENSES	Art	RECETTES
14		TRAVAUX DE BATIMENTS	163 251.50€		40 675.00 €
	2135	Installation de voirie (structure pour exercice de motricité)	RAR 3 500.00	1341 DETR	Fenêtres mairie 7 800.00
	21568	Eurofeu extincteurs	RAR 2 569.80	1341 DETR	Ecole 9 500.00
	21318	Autres bâtiments publics (Guéret)	RAR 381.70	1341 DETR	Eglise 2 920.00
	21318	Autres bâtiments publics (toiture école, toiture mairie,)	151 800.00	1341 DETR	Marchés Fenêtres mairie, portes maison des asso 3 955.00
	21568	Autres matériels et outillages de voirie (extincteurs)	5 000.00	1341 DETR	1328 SDE 1 500.00
15		MATERIEL DIVERS SERVICES TECHNIQUES	61 540.00€		5 700.00 €
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques (camion, voiture, matériel ST et école)	61 540.00	1322 CR	Matériels ST 5 700.00

17		TRAVAUX DE VOIRIE & SIGNALISATION		214 977.84€			0.00 €
	2031	Frais d'étude rue André Huart	RAR	2 976.00			
	21578	Panneaux Lacroix	RAR	201.84			
	2151	Réseaux de voirie (rue de l'aubois, rue de la concorde, panneaux et jeux)		211 800.00			
19		ECLAIRAGE PUBLIC		76 908.10€			0.00 €
	2041582	SDE 18 EP rue Charles Durand	RAR	22 981.92			
	2041582	SDE 18 EP Giratoire	RAR	23 489.35			
	2041582	SDE 18 EP rue Touret	RAR	187.20			
	2041582	SDE 18 EP diverses rues	RAR	1 207.68			
	2041582	SDE 18 EP diverses rues	RAR	1 503.60			
	2041582	SDE 18 EP avenue des Fédérés	RAR	930.60			
	2041582	SDE 18 EP rue Anatole	RAR	187.20			
	21534	Enedis rue Jean Barillet	RAR	1 046.45			
	2041582	SDE 18 EP rue Pasteur	RAR	374.10			
	2041582	SDE 18		20 000.00			
	21538	Autres réseaux (projecteurs stade de foot)		2 500.00			
	21578	Autres matériels et outillages de voirie (guirlandes)		2 500.00			
26		MOBILIER ET MATERIEL ADMINISTRATIF		10 116.00€			0.00 €
	2183	Matériel bureau et info (ordinateur, écrans, monte écran, etc..)		10 116.00			
27		MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE		15 100.00€			3 850.00 €
	2183	Matériel de bureau et info (tableau, tablettes, table, chaise, bureau, vidéo)		15 100.00	1341 DETR	Tablettes, vidéo	3 850.00
29		TRAVAUX D'ACCESSIBILITE		56 750.00€			22 500.00 €
	2152	Installations de voirie		56 750.00	1328 RP	access	6 000.00
					1341 DETR	access	16 500.00
838		AMENAGEMENT DOUMA		3 400.00€			0.00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles (chariot, plonge, table, chaises, réfrigérateur)		3 400.00			
841		AMENAGEMENT CENTRE OSCAR METENIER		1 400.00€			0.00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles (chaises)		1 400.00			
865		CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU STADE		24 947.40€			37 663.75 €
	21318	SOLFAB Modulaire vestiaires	RAR	24 947.40	1323 CD 18	vestiaires	30 063.75
					1328 RP	vestiaires	7 600.00
866		AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC - SOUTIEN AUX COMMERCES		668 767.17€			446 739.00 €
	2151	Frais d'études (aménagement d'un espace aux abords d'un centre artistique)	RAR	169 785.72	1341 DETR		144 643.00
	21318	Autres bâtiments publics	RAR	57 715.20	1323 CD		227 096.00
	2041582	SDE enfouissement rue Huart	RAR	39 419.76	1322 CR		75 000.00
	2041582	SDE 18 EP rue André Huart	RAR	13 496.49			
	21318	Autres bâtiments publics		388 350.00			
		SOUS TOTAL		1 297 158.01			557 127.75 €
	2111	Achat du terrain impasse le Petit Creusot		1 000			
	10222	FCTVA		0,00			115 675.92
	16	EMPRUNTS		164 936.00			
	1641	Remboursement capital		164 936.00			
	16	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS		2 400,00			2 400,00
	165	Dépôts et cautionnements		2 400,00	165		2 400,00
	040	AMORTISSEMENTS		125 518.00		040	199 061.00
	139	Reprise sur subvention		65 518.00			
	213218	Travaux en régie		60 000.00			

001	REPRISE ANTICIPEE RESULTAT 2017 Budget Ville		318 132.62			
10226	Taxe d'Aménagement			10226		8 000..00
021	Virement de la section de fonctionnement			021		742 248.08
024	Produits de cession			024		15 000.00
1068	Affectation du résultat			1068		269 631.88
	Total		1 909 144.63€			1 909 144.63€

Monsieur Philippe MONNET souhaite savoir pourquoi l'opération 36 – restructuration du cimetière, n'est pas abondée cette année. En effet, il rappelle qu'il avait été dit au conseil municipal que les travaux seraient étalés sur plusieurs années.

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la construction de la nouvelle station d'épuration, la commune a une épée Damoclès au dessus de la tête. Néanmoins, les travaux seront réalisés soit l'année prochaine soit en cours d'année par décision modificative le cas échéant.

Monsieur Philippe MONNET souhaite savoir si l'opération 866 – aménagement d'un espace public – soutien aux commerces, englobe tous les travaux de l'espace public.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire ajoute que les 60 000€ inscrits pour les travaux en régie correspondent à des écritures d'ordre.

Enfin, Monsieur le Maire conclut par l'endettement communal. En effet, celui-ci a baissé de 27%. Monsieur le Maire se félicite de ce bon résultat qui eu égard au contexte de la commune, est un élément positif.

BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX (Annexe 8)

Le budget primitif 2018 du budget annexe Logements Sociaux proposé à votre agrément, est équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de **59 657.70€**

SECTION DE FONCTIONNEMENT..... 23 644.41€

ART	BP 2018	DEPENSES	RECETTES
023	virement section investissement	16 024.41€	
66111	Charges financières	4 200.00€	
66112	ICNE	3 420.00€	
002	Reprise du résultat 2017		94.41€
74748	participation commune		23 550.00€
	Total	23 644.41€	23 644.41€

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 POUR dont 4 pouvoirs et 3 ABSENCES dont 1 pouvoir) adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2018 « budget annexe Logements Sociaux » telle que présentée ci-dessus

SECTION D'INVESTISSEMENT..... 36 013.29 €

	BP 2018	Dépenses	Recettes
1068	Affectation du résultat 2017		15 398.88€
001	Reprise anticipée du résultat 2017	15 398.88€	
021	Virement de la section de fonctionnement		16 024.41€
1641	Emprunts	16 024.41€	
	Total	36 013.29€	36 013.29€

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 POUR dont 4 pouvoirs et 3 ABSECTIONS dont 1 pouvoir) adopte la section d'investissement du budget primitif 2018 « budget annexe Logements Sociaux » telle que présentée ci-dessus :

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS (Annexe 9)

Le budget primitif 2018 du service Chaufferie bois proposé à votre agrément, est équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de **215 797.27€**

SECTION DE FONCTIONNEMENT..... **144 988.46€**

CHAP	BP 2018	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	80 639.00€	
658	Charges de gestion courantes	100.00€	
66111	Charges financières	3 552.00€	
66112	ICNE	-307.54 €	
	Virement à la section		
023	d'investissement	1 411.00€	
002	Reprise résultat 2017		39 636.17€
042	Dotations amortissements	59 594.00€	
70	Redevances		55 671.29€
042	Dotations amortissements		49 681.00€
	Total	144 988.46€	144 988.46€

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 POUR dont 4 pouvoirs et 3 ABSECTIONS dont 1 pouvoir) adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2018 « budget annexe CHAUFFERIE BOIS » telle que présentée ci-dessus

SECTION D'INVESTISSEMENT **70 808.81€**

	BP 2018	DEPENSES	RECETTES
001	Report Résultat 2017	9 803.81€	
1641	Remboursement Capital / Emprunts	11 324.00€	
040	Reprise subvention	49 681.00€	
1068	Affectation du résultat		9 803.81€
021	Virement de la section de fonctionnement		1 411.00€
040	Amortissements		59 594.00€
	Total	70 808.81€	70 808.81€

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 POUR dont 4 pouvoirs et 3 ABSECTIONS dont 1 pouvoir) adopte la section d'investissement du budget primitif 2018 « budget annexe CHAUFFERIE BOIS » telle que présentée ci-dessus

BUDGET ASSAINISSEMENT (Annexe 10)

Le budget primitif 2018 du service Assainissement proposé à votre agrément, est équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de **910 186.09€**

SECTION D'EXPLOITATION **255 554.40€**

ART	BP 2018	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	10 500.00€	
66111	Charges financières	660.00€	
66112	ICNE (intérêts courus non échus)	-5.00€	
67	Charges exceptionnelles	10 000.00€	
68	Amortissements	82 491.00€	
023	Virement à la section d'investissement	140 000.00€	
002	Reprise du résultat 2017	11 908.40 €	
70	Redevances		83 979.40€
74	Subvention d'exploitation		150 000.00€
76	Produits Financiers		10 000.00€
042	Amortissement Subventions		11 575.00€
	Total	255 554.40€	255 554.40€

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 POUR dont 4 pouvoirs et 3 ABSECTIONS dont 1 pouvoir) adopte la section d'exploitation du budget primitif 2018 « budget Assainissement » telle que présentée ci-dessus

Monsieur Paul BERNARD, bien qu'il votera le budget, souhaite expliquer que selon lui, la subvention versée par la commune à hauteur de 150 000€ revient à faire payer les administrés qui n'ont pas d'assainissement collectif.

Monsieur le maire explique que cette subvention sert à équilibrer les travaux de construction de la future station. L'Etat verse de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) est cela oblige à la réalisation des travaux. Sans subvention d'équilibre, le prix de l'eau devra augmenter.

Monsieur le Maire conclut en expliquant que nous vivons en communauté avec ses avantages et ses inconvénients.

En ce qui concerne la future station d'épuration, Monsieur le Maire explique qu'il s'est rendu à l'ouverture des plis. Si de bonnes surprises ont été faites ce jour là, il ne peut pas en parler pour le moment.

SECTION D'INVESTISSEMENT..... 654 631.69€

PROG.	TRAVAUX 2018	DEPENSES	RECETTES
RAR	Reprise du résultat 2017	102 077.13€	145 500.00€
040	Amortissements	11 575.00€	272 040.69€
16	Emprunts	1 050.00€	82 491.00€
OPE 13	Mise aux normes station d'épuration	472 629.56€	
OPE 23	Branchements divers	60 000.00€	
021	Virement de la section de fonctionnement		140 000.00€
041	Opérations patrimoniales	7 300.00€	7 300.00€
27	Autres immobilisations financières TVA		7 300.00€
	Total	654 631.69€	654 631.69€

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 POUR dont 4 pouvoirs et 3 ABSECTIONS dont 1 pouvoir) adopte la section d'investissement du budget primitif 2018 « budget Assainissement » telle que présentée ci-dessus

9) Délibération portant reprise de provisions pour risques et charges
--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a constitué depuis le début du contentieux des Grivelles, des provisions pour risques et charges comme le prévoit la réglementation dont une partie a été reprise pour payer le dédommagement aux délégataires.

A l'annexe budgétaire (page 67 du BP ville 2018), la commune a provisionné 100 000€ au 1^{er} janvier 2018. Etant donné qu'il s'agit d'une provision semi-budgétaire c'est-à-dire une provision qui se caractérise par la constatation soit d'une dépense budgétaire soit d'une recette budgétaire, sans contrepartie budgétaire, il est proposé au Conseil de constater une reprise de provisions pour 70 000€ (recette au compte 7815) sur les 100 000€ et de ne conserver que 30 000€ sur le compte d'attente pour régler le cas échéant le solde du contentieux des Grivelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide la reprise des provisions semi-budgétaires pour un montant de 70 000€ sur le budget ville 2018 au compte 7815.

Monsieur Philippe MONNET souhaite savoir si cette délibération correspond à un jeu d'écriture.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit des intérêts moratoires relatifs aux contentieux des Grivelles. Mais comme la commune ne sait pas si ceux-ci seront à payer, il propose de diminuer la provision de 100 000€ et de ne conserver que 30 000€.

Monsieur Paul BERNARD explique que le prochain budget du SMPG sera fait dès lors qu'il aura obtenu les explications par rapport aux intérêts moratoires majorés. Si, ces derniers ne s'appliquaient pas, alors la dette s'éteindrait.

10) Délibération portant provisions pour des créances irrécouvrables

Monsieur le Maire explique que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation.

Cette provision a pour objectif de prendre en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement et qui se traduira, au final, par une demande d'admission en non-valeur au compte 6541 ou de créances éteintes (cas de surendettement, décision juridique définitive) au compte 6542. Aussi, sur demande de Madame la Comptable du Trésor Public, il est proposé au Conseil Municipal de constituer une telle provision au regard du risque du non recouvrement d'une dette locative qui serait susceptible de faire l'objet d'une créance irrécouvrable malgré toutes les diligences engagées par Madame la Comptable du Trésor Public. L'estimation de la créance douteuse est de 8 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- décide de constituer une provision pour créances douteuses et de conserver le régime de droit commun,**
- décide de l'inscription au BP 2018 - compte 6817 - du montant annuel de 8 000€ du risque encouru.**
- autorise Monsieur le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises comme irrécouvrables sur les exercices à venir.**

Monsieur Philippe MONNET demande si la créance douteuse s'élève à 8 000€.

Monsieur le Maire répond que pour le moment la dette concerne une personne et s'élève à environ 6 000€. Ce jour même, la personne dit ne pas avoir reçu l'expulsion par l'huissier alors que celle-ci lui a bien été délivrée.

11) Dépenses prises en charge au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Considérant la demande faite par Madame la Comptable du Trésor, tendant à faire procéder à l'adoption, par le conseil, une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Liste des dépenses à prendre en charge au compte 6232,

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :**
- gerbes pour cérémonie commémorative**
- achat de fleurs et/ ou de bouquets pour des obsèques**
- achat de coupes**
- vins d'honneur**
- achat de petits fours**
- composition florale pour la mairie**
- les feux d'artifice**
- décoration de Noël**
- achat des colis pour les agents**
- les gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements (mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires)**
- le règlement des factures de sociétés, troupes de spectacles, concerts, manifestations culturelles, location de matériel via les podiums, les chapiteaux et les plateaux repas**
- les frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations**

-les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales

-les frais de collations pour les groupes ou autres participants à des représentations organisées par la commune

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

Monsieur Nicolas BARDON propose que sur l'achat des fleurs pour des obsèques, il soit précisé que celles-ci seront offertes aux personnes ayant œuvré pour la commune.

Madame Martine VILLATTE pense que les élus savent à qui les fleurs sont offertes et que cette mention n'est pas utile.

Monsieur Nicolas BARDON conclut en indiquant que l'achat de fleurs pour des épouses de personnes ayant œuvré pour la commune est illégal.

<p>12) Approbation du plan de financement portant extension de l'éclairage public au futur espace Jean Baffier - hors plan REVE (Annexe 11)</p>
--

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du transfert de compétence de l'éclairage public suivant une délibération en date du 8 décembre 2006, le Syndicat départemental d'électrification (SDE 18) peut intervenir et financer une partie des travaux mais que le pouvoir décisionnel appartient au conseil municipal.

Considérant que le SDE 18 propose les travaux d'extension de l'éclairage public au futur espace Jean Baffier pour un montant de 12 429.33 € (voir le plan de financement ci-joint)

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

-approuve le montage financier indiqué à la présente note,

-autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18

-précise que les crédits afférents soit 12 429.33 € HT seront inscrits au budget 2018 de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de la future place en remplacement des anciens ateliers. Monsieur le Maire indique qu'une future dénomination sera à trouver.

Monsieur Gérard JAMET profite de l'occasion qui lui est donné pour indiquer que peut être la dénomination de cet espace public pourrait être celle de l'espace public Jean MARCHAL.

Monsieur le Maire planifiera une prochaine réunion à ce sujet.

Monsieur Laurent ROUGELIN demande si le poteau d'éclairage public de la rue Saint Alfort sera remplacé. En effet, la défektivité de ce poteau date de la fin d'année dernière.

Monsieur Claude GEFFARD intervient en expliquant qu'il s'agit peut être du lampadaire. En effet, tous les réverbères en panne ont été démontés.

13) Approbation du plan de financement portant rénovation de l'éclairage public rue Macé de la Charité - hors plan REVE (Annexe 13)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du transfert de compétence de l'éclairage public suivant une délibération en date du 8 décembre 2006, le Syndicat départemental d'électrification (SDE 18) peut intervenir et financer une partie des travaux mais que le pouvoir décisionnel appartient au conseil municipal.

Considérant que le SDE 18 propose les travaux de rénovation de l'éclairage public rue Macé de la Charité (candélabre AJ-0148) pour un montant de 454.03 € suivant un courrier reçu en mairie le 30 mars 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-approuve le montage financier indiqué à la présente note,

-autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18

-précise que les crédits afférents soit 454.03 € HT sont inscrits au budget 2018 de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

14) Indemnité de gardiennage des églises 2018

Monsieur le Maire rappelle qu'il est fixé, par les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 et du 16 mars 2015 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales, le montant des indemnités a payé au gardien de l'église.

Considérant que le gardien de l'église réside dans la commune, il convient de fixer le montant de cette indemnité pour 2017 à 474.22 €.

Pour information : 2010 471.87 €

2011 à 2017 474.22 €

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents fixe le montant de l'indemnité de gardiennage 2018 à 474.22 €.

15) Subventions diverses 2018 : détail

Conformément à l'avis favorable des commissions conjointes finances et culture et vie associative du jeudi 22 mars 2018, considérant qu'un état des subventions diverses doit être dressé (annexe obligatoire au BP), **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'inscrire à l'article 657420 du budget primitif 2018, les subventions suivantes :**

*Comité d'organisation des concours	2 000 €
*Amicale cycliste	850 €
*Conseil départemental d'accès au droit	300 €
*Comité des fêtes	3 000 €
*Foyer Socio Educatif	8 846 €
*Tennis Club	300 €
*Association scolaire école élémentaire	400 €
*Intervenant social en Gendarmerie	1 000 €
*Intergym Sancoins	300 €
*ARECABE	200 €
*Association des Sapeurs Pompiers de Sancoins	400 €

Pour rappel, les subventions 2017 non versées et à réinscrire :

***Association Vie libre 100 €**

***Association parents d'élèves école St Joseph 300 €**

Madame Martine VILLATTE souhaite savoir pourquoi la commune a réinscrit une subvention pour l'Ecole Saint Joseph alors que la commune a déjà versé une subvention pour les abeilles.

Monsieur le Maire explique que pour Vie Libre et l'Ecole Saint Joseph, les subventions n'ont pas été versées c'est pour cela qu'il, faut les réinscrire mais il ne s'agit pas de subventions nouvelles.

Monsieur Philippe MONNET demande pourquoi le foot n'a pas eu de subvention.

Monsieur le Maire explique que le foot n'a pas fait de demande cette année.

Monsieur le Maire rappelle que l'étude des demandes de subvention a été vue en commission

Madame Martine VILLATTE explique qu'elle a plusieurs fois demandé le compte rendu des réunions de commissions.

Monsieur Louis DUMAREST rappelle ses absences à ces commissions.

Madame Martine VILLATTE expose qu'elle ne reviendrait pas sur ses absences et ajoute qu'elle a toujours travaillé sur les réunions et en concertation avec ses collaborateurs.

Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'il y a un reliquat à ce compte (3 000€).

16) Désaffectation et déclassement du bâtiment rue Paulin Pecqueux – ancienne école Hugues LAPAIRE (Annexe 12)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°20/2017 portant sur la cession d'un bâtiment communal – section cadastrée AL 103 au 24 rue Paulin PECQUEUX avec la SCI CHENELET HABITAT pour un euro.

Considérant d'une part, que cet ancien bâtiment a abrité, jusqu'en 1984, l'école Hugues LAPAIRE, Considérant d'autre part, que par courrier du 27 février 2018, le Directeur académique émet un avis favorable à la désaffectation et au déclassement du Domaine Public Scolaire,

Vu l'avis favorable de la commission Modernisation des équipements du lundi 19 mars 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- constate la désaffectation de la parcelle AL n°103, en tant qu'elle n'est plus utilisée pour le service public scolaire, ni aucun autre service et qu'elle n'est pas ouverte au public

-prononce le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal

-confirme la délibération n°20/2017 qui prévoit la cession à titre onéreux pour un euro de la dite parcelle au profit de la SCI CHENELET HABITAT.

Monsieur Philippe MONNET demande si la SCI Foncière Chenelêt a donné l'estimation chiffrée des travaux qu'elle devait réaliser.

Monsieur le Maire répond non. Il ajoute que le projet s'élèverait à environ 2 millions d'Euros mais rien n'est sûr à ce stade. Monsieur le Maire ajoute que la gestion sera réalisée par ASSIMO, les personnes intéressées se feront connaître en Mairie et une commission se réunira.

Monsieur le Maire rappelle que le projet prévoit la création de 13 logements dont un réservé à l'animation.

Pour le moment, le permis de construire est déposé et conformément au projet, la façade de la rue Paulin Pecqueux est conservée.

AFFAIRES DU PERSONNEL

17) Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité sur un emploi non permanent

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération n°49/2017 portant sur la création d'un contrat d'avenir pour remplacer un contrat d'avenir en congé parental d'éducation pour une durée d'un an.

Considérant que, l'agent en congé parental ne reprendra pas son activité au mois d'avril, suivant un contact téléphonique avec le service des ressources humaines de la commune courant mars, il est proposé de recruter un agent contractuel pour pallier, pour nécessité de service, aux missions d'agent polyvalent des écoles et des services techniques à compter du 27 avril 2018 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017/2018 soit le 6 juillet 2018.

L'agent contractuel sera recruté dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 27 avril au 6 juillet 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des écoles et des services techniques à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Personnel – Service public et Famille – enfance – jeunesse du mercredi 21 mars,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve le recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité conformément à l'article 3-1 et 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 dans les conditions définies ci-dessus.

18)Compte rendu des commissions par les rapporteurs

- Commission Communication du jeudi 22 février 2018

Madame Audrey GRIOT explique que la commission a travaillé sur la lettre municipale d'information pour en déterminer le contenu. Cette lettre étant partie chez l'imprimeur, la constitution de nouvelles équipes sera à prévoir pour une distribution un samedi avec les personnes volontaires.

- Commission Modernisation des équipements du lundi 19 mars 2018

Monsieur Louis DUMAREST indique que la commission a étudié les devis pour les services techniques inscrits en dépenses au BP.

Monsieur Philippe MONNET demande si les achats ont avancé.

Monsieur le Maire répond que chez CITROEN et pour la tondeuse les achats n'ont pas avancé.

- Commissions conjointes Personnel – Service public et Famille – enfance – jeunesse du mercredi 21 mars

Madame VILLATTE souhaite savoir si le plan de l'école relatif au déplacement des salles tel qu'il avait été demandé par la directrice de l'école élémentaire a été retenu.

Monsieur le Maire répond que tout est prévu comme demandé par la directrice.

Madame Audrey GRIOT souhaite savoir si la commune a reçu une réponse de l'IEN concernant le retour de la semaine à 4 jours.

Monsieur le Maire répond non.

Madame Martine VILATTE souhaite savoir si la demande d'ouverture du Centre de Loisirs, le mercredi matin, a avancé.

Monsieur Paul BERNARD répond qu'il attend la décision du Directeur académique et qu'à l'issue de cette réponse, il réunira les associations. De même, il s'interroge sur la poursuite de certaines activités le mercredi matin comme le KT par exemple.

- Commissions conjointes Finances et Culture – Vie associative du jeudi 22 mars 2018

Monsieur Louis DUMAREST explique que cette commission a étudié les budgets et les demandes de subventions.

Monsieur Laurent ROUGELIN rappelle que lors du dernier conseil municipal, la lettre de remerciements du foot avait été lue et dans cette dernière, l'association de foot expliquait qu'elle ne demanderait pas de subvention cette année. Monsieur Laurent ROUGELIN souhaite ainsi répondre à la demande faite au point 15 par Monsieur Philippe à ce sujet.

- Commission Entretien du patrimoine du jeudi 29 mars 2018

Monsieur Louis DUMAREST explique que la commission a examiné le futur marché de fournitures de plaquettes qui sera relancé avant la fin de l'été. En effet, un groupement d'agriculteurs qui fait des plaquettes a exposé son projet.

Remerciements :

-L'Etablissement français du sang remercie la municipalité pour la mise à disposition du Centre Oscar Méténier le vendredi 2 mars dernier qui a permis d'accueillir 71 donneurs.

Prochaine collecte prévue le vendredi 4 mai 2018 de 14h à 19h au Centre Oscar Méténier.

-Le SDIS remercie la municipalité pour la mise à disposition de containers poubelles dans le cadre d'exercices de formation des militaires de la sécurité civile organisés du 29 janvier au 2 février 2018.

-Le Président du Comité des Foires et Concours remercie la municipalité pour la mise à disposition de la Halle aux veaux, de l'aide à la mise en place du concours et du nettoyage du site ainsi que de l'offre d'une coupe à l'occasion du concours de veaux reproducteurs Charolais organisé le samedi 10 février.

Dates à retenir :

Journée de la déportation le dimanche 29 Avril 2018

➤ 11 h 00 : Messe

➤ 12 h 10 : **Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts (Marseillaise)**
rendez-vous à la Douma pour un vin d'honneur.

Anniversaire de l'Armistice 1945

Lundi 7 mai 2018 ➤ 18 h 05 à 18 h 20 : **Veillée en soirée au Monument aux Morts**

Mardi 8 Mai 2018 : ➤ 10 h 30 : **Dépôt d'une gerbe au cimetière à Sancoins**

➤ 11 h 00 : **Messe à Sancoins (Monument aux Morts)**

➤ 12 h 10 : **Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts à Sancoins**
Marseillaise par les enfants des écoles.

rendez-vous à la Douma pour un vin d'honneur.

Commémoration de l'appel du Général de Gaulle

Lundi 18 Juin 2018 à 12 h 10 : **Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts**

Lecture de l'Appel

rendez-vous à la Douma pour un vin d'honneur.

19) Questions diverses

-Cession du Haras de Buy

Monsieur Philippe MONNET demande où en est la vente du Haras de Buy.

Monsieur le Maire répond que la vente suit son cours.

-Projet d'éoliennes

Monsieur Philippe MONNET souhaite savoir si la municipalité a été sollicitée pour la pose d'éoliennes.

Monsieur le Maire répond que les communes d'Augy et de Sancoins ont en effet été contactées. Un projet de pose de 5 éoliennes a été présenté à Augy et 1 éolienne pour Sancoins.

Monsieur Laurent ROUGELIN souhaite savoir le cas échéant, connaître le lieu d'implantation de cette future éolienne.

Monsieur le Maire répond que cette éolienne serait installée au lieu dit la « Chaume Sautereau » et ajoute que le conseil en reparlera en temps voulu si cela se concrétise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

***La secrétaire de séance,
Madame CAROLE BENARD,***

PAGE DES SIGNATURES DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2018

Pierre GUIBLIN

Louis DUMAREST

Isabelle DESSEIGNE

Paul BERNARD

Martine DRAGAN

Martine GODILLON

Laurent ROUGELIN

Sodia PHILIPPEAU

Claude GEFFARD

Renée ZINESI

Michel ROUSSELET

Corinne GUILLOT

Nicolas BARDON

Carole BENARD

G rard JAMET

Sylvie BINARD

Yves DAGOURET

Ginetta ANZIL

Guillaume COUROUX

Audrey GRIOT

Philippe MONNET

Martine VILLATTE

Christiane PARIAS